



THEOLIA

THEOLIA

Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire

Aix en Provence, le 1^{er} juin 2010

Avertissement



• Toutes les informations et déclarations, autres que les déclarations portant sur les faits passés, contenues dans cette présentation sont des « déclarations prospectives ». Ces déclarations prospectives ne constituent pas des garanties de performance future. Ces déclarations sont fondées sur les attentes et les prévisions actuelles de l'équipe de direction et dépendent d'un certain nombre de facteurs et d'incertitudes pouvant entraîner un écart significatif des résultats réels par rapport aux dites déclarations, notamment sur le calendrier et l'issue de la restructuration proposée de THEOLIA ainsi que les risques décrits dans les documents déposés ou enregistrés par THEOLIA auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») disponibles sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de THEOLIA (www.theolia.com) que les investisseurs sont invités à consulter. Les performances actuelles, les résultats opérationnels, les conditions financières ainsi que le développement des stratégies de restructuration et de financement de THEOLIA peuvent présenter un écart significatif par rapport à ceux présentés ou induits par les déclarations prospectives contenues dans cette présentation. THEOLIA ne prend aucun engagement et ne sera en aucune façon tenue d'actualiser ou de modifier ces déclarations prospectives y compris en cas de nouvelle information, d'évènement futur ou de tout autre élément.

• Les informations contenues dans cette présentation (autres que celles figurant dans les comptes de THEOLIA clos le 31 décembre 2008 ou dans les comptes de THEOLIA clos le 31 décembre 2009) n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante par une personne autre que THEOLIA. En particulier, cette présentation comprend des estimations actuelles de données (opérationnelles et financières) qui n'ont pas encore fait l'objet d'une vérification complète ou, le cas échéant, d'une certification. Ni la Société, ses conseils et/ou toute autre personne ne s'engage ou n'est soumise à l'obligation de mettre à jour cette présentation, de corriger toute imprécision qui pourrait apparaître ou de vous fournir des informations complémentaires. Aucune des informations contenues dans ce document ou discutées oralement ne peut servir de fondement à quelque décision que ce soit et elles ne peuvent être considérées comme exhaustives, exactes ou adéquates. En conséquence, aucune déclaration ou garantie, expresse ou tacite, n'est donnée par ou pour le compte de THEOLIA, ses conseils ou leurs administrateurs, dirigeants, salariés ou affiliés respectifs quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations ou des avis contenus dans le présent document. THEOLIA, ses conseils et leurs administrateurs, dirigeants, salariés ou affiliés respectifs déclinent toute responsabilité quant aux pertes qui pourraient résulter, directement ou indirectement, de l'utilisation des avis, informations ou tout autre élément en rapport avec les informations contenues dans cette présentation.

• Aucun rapport de recherche concernant THEOLIA ne peut être publié ou distribué aux Etats-Unis à moins que ce rapport ne soit publié ou distribué dans le cours normal des affaires, conformément à la Règle 139 de l'*US Securities Act* de 1933 modifiée (l'« *US Securities Act* »).

• Cette présentation ne constitue pas un acte de démarchage ou une offre de cession ou de souscription des titres THEOLIA aux Etats-Unis, en Australie, au Canada, au Japon, en Afrique du Sud ou dans toute autre juridiction. En particulier, l'augmentation de capital mentionnée dans cette présentation fera l'objet d'un prospectus qui sera soumis au visa de l'Autorité des Marchés Financiers. Sous réserve de certaines exceptions, ce document ne peut être ni distribué ni communiqué, et son contenu ne peut être révélé, en tout ou partie, directement ou indirectement aux Etats-Unis, en Australie, au Canada, au Japon ou en Afrique du Sud. La communication de ce document peut faire l'objet de restrictions légales et toute personne en possession de ce document doit s'informer de ces restrictions et s'y conformer.

• Les titres de THEOLIA n'ont pas été et ne feront pas l'objet d'un enregistrement soumis au *US Securities Act* ou à toute autre loi boursière d'un état ou d'une autre juridiction des Etats-Unis. En conséquence, les titres de THEOLIA ne pourront pas être offerts, vendus ou autrement transférés ou délivrés, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, sauf en application des exemptions d'enregistrement prévues par le *US Securities Act*. Il n'y aura pas d'offre au public des titres mentionnés dans cette présentation aux Etats-Unis, en Australie, au Canada, au Japon ou en Afrique du Sud.

THEOLIA

Déroulé de la réunion



Introduction

Revue opérationnelle

Revue financière

Conclusions

Questions et réponses

Résolutions



THEOLIA

Introduction

Eric Peugeot

Président du Conseil d'administration

THEOLIA



THEOLIA

Discours

Fady Khallouf

Directeur Général

THEOLIA

Déroulé de la réunion



- ┆ Introduction
- ┆ Revue opérationnelle
- ┆ Revue financière
- ┆ Conclusions
- ┆ Questions et réponses
- ┆ Résolutions



THEOLIA

Revue opérationnelle

Jean-François AZAM

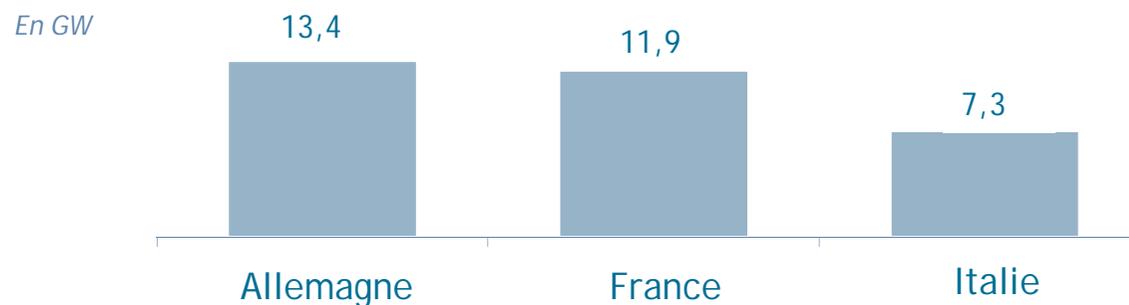
Directeur Général Délégué Opérations

THEOLIA

Un marché toujours porteur



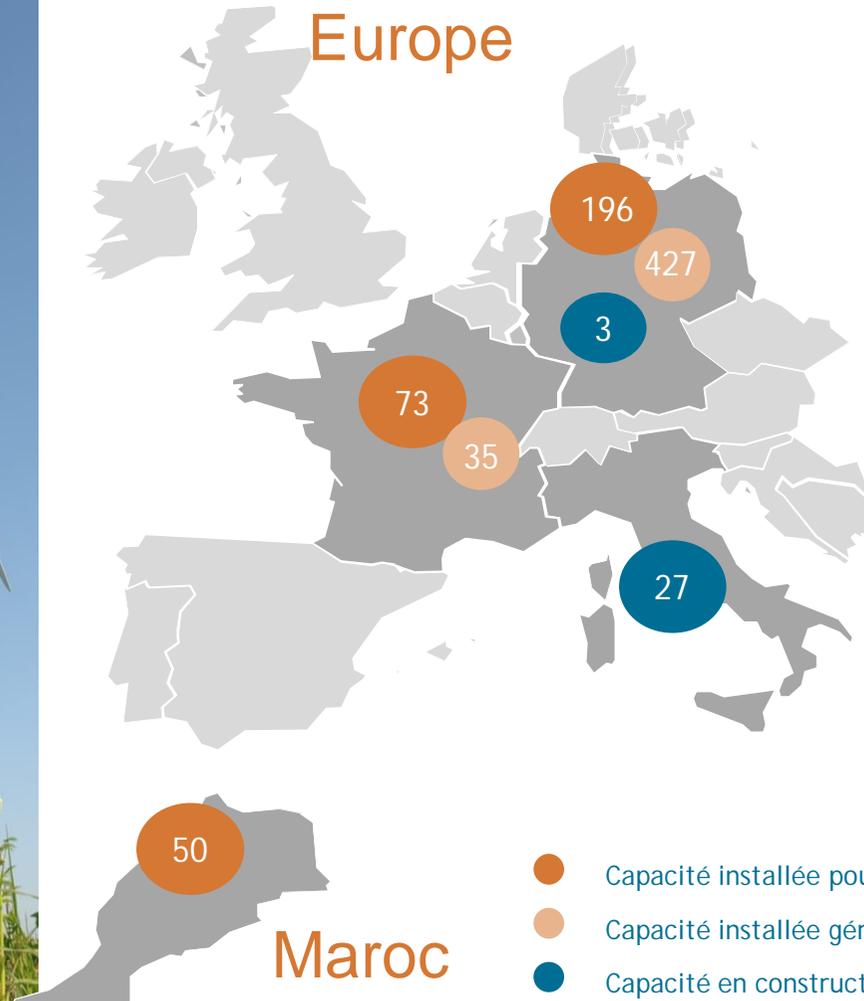
Capacités éoliennes projetées par BTM Consult entre 2010-2014



	Durée du contrat	Part de l'énergie renouvelable dans la consommation d'électricité en 2005	Objectif 2020 de part de l'énergie renouvelable dans la consommation d'électricité
Allemagne	20 ans	5,8%	18%
France	15 ans	10,3%	23%
Italie	15 ans	5,2%	17%

Source: BTM Consult ApS, Mars 2010

Une capacité installée significative



(En MW)	En opération (capacité installée)	
	31 mars 2010	31 décembre 2009
Compte propre	319	322
Compte de tiers	463	458
Total	782	780

Chiffres au 31 mars 2010. Capacité nette, excluant la propriété des tiers

Un portefeuille de projets important générateur de croissance future dans les marchés clés



Au 31 mars 2010

(En MW)	Prospection	Développement	Permis déposés	En recours	Permis obtenus	En construction	Total projets
France	778	292	62	171	33	0	1 336 62%
Italie	85	90	171	34	75	27	482 23%
Allemagne	48	9	24	10	8	3	102 5%
Inde	0	0	119	0	33	0	152 7%
Brésil	70	0	0	0	0	0	70 3%
Total projets	981	391	376	215	149	30	2 142
	46%	18%	18%	10%	7%	1%	

Ronchois



Fonds de Fresnes



Credit photo : M.P Beauvisage 2006

Le Bois Cheneau



Sablons



Credit photo : G. Varillon 2007

Présence de THEOLIA : 3 marchés clés



France

Maintenir les efforts de prospection et de consolidation du portefeuille de projets en développement afin de générer l'activité future.



Italie

Intensifier les efforts de prospection de projets et mise en construction des projets autorisés.



Allemagne

Poursuivre la stratégie « *trading* » sur un rythme approprié à nos ressources.

THEOLIA

Présence de THEOLIA : pays émergents



Maroc

Discussions en cours avec l'Office National de l'Electricité (ONE) sur des opportunités de développement de projets.



Inde

Analyse en cours sur l'opportunité de notre JV avec notre partenaire local.



Brésil

Marché en expansion et parvenant à maturité de son environnement législatif et réglementaire. Mise en œuvre d'un modèle classique de développement de projets (tel que la France).

THEOLIA

Déroulé de la réunion



- ┆ Introduction
- ┆ Revue opérationnelle
- ┆ Revue financière
- ┆ Conclusions
- ┆ Questions et réponses
- ┆ Résolutions



THEOLIA

Revue financière

François RIVIERE

Directeur Général Délégué Finances

THEOLIA

Forte amélioration du compte de résultat 2009



<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008*
Chiffre d'affaires	328,6	70,0
Résultat opérationnel courant	27,8	(68,4)
Résultat opérationnel	32,2	(197,6)
Résultat financier	(30,8)	(39,1)
Résultat net des activités poursuivies	(11,7)	(228,6)
Résultat net**	(21,1)	(245,2)
EBITDA	49,6	(37,8)

EBITDA = résultat opérationnel courant + dotations aux amortissements + provisions pour risques non opérationnels.

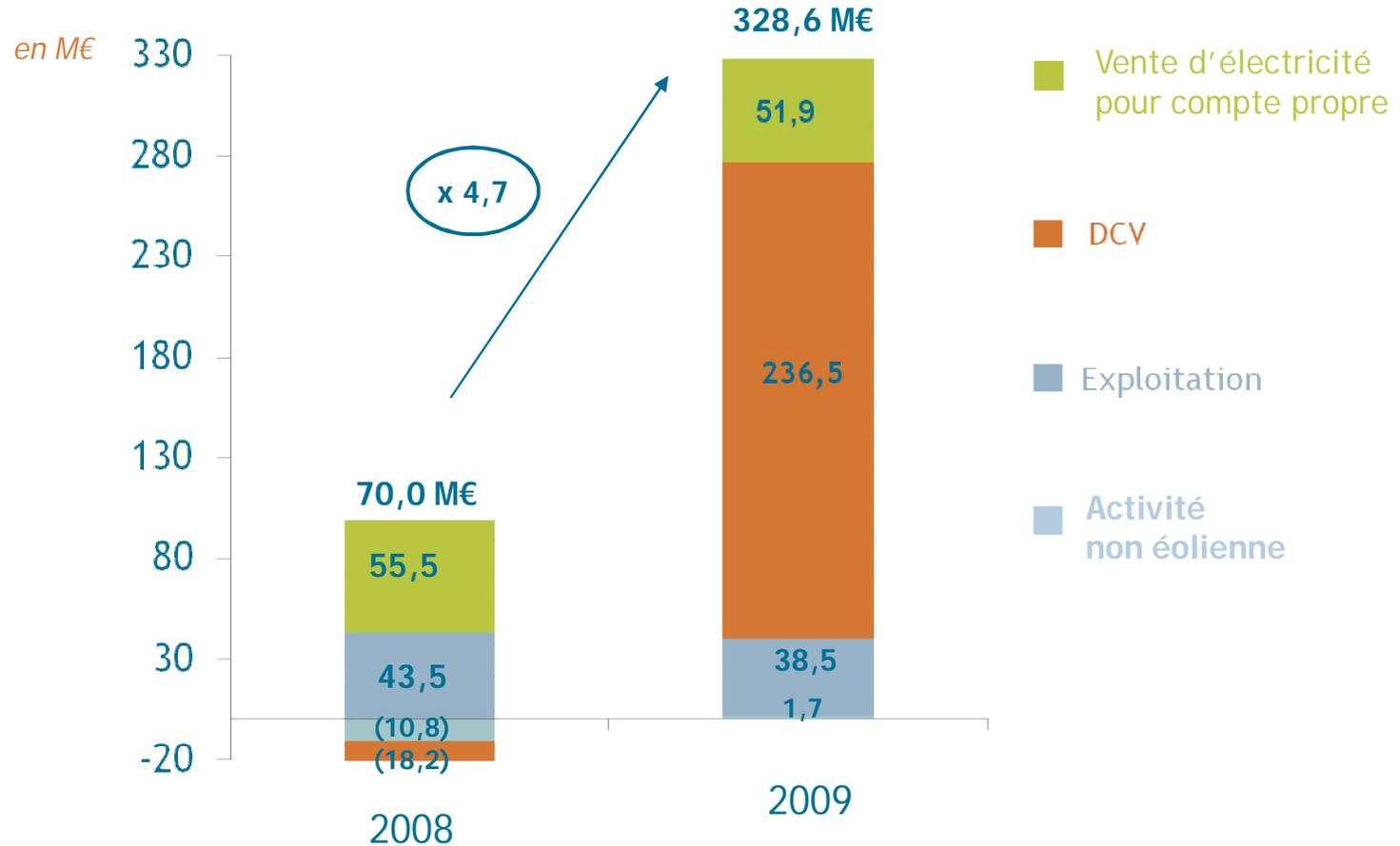
* Données retraitées (cf partie 3.2.1 du Rapport financier annuel 2009)

** Incluant la contribution des activités arrêtées ou destinées à être cédées (pôle environnement)

Composition du chiffre d'affaires



THEOLIA

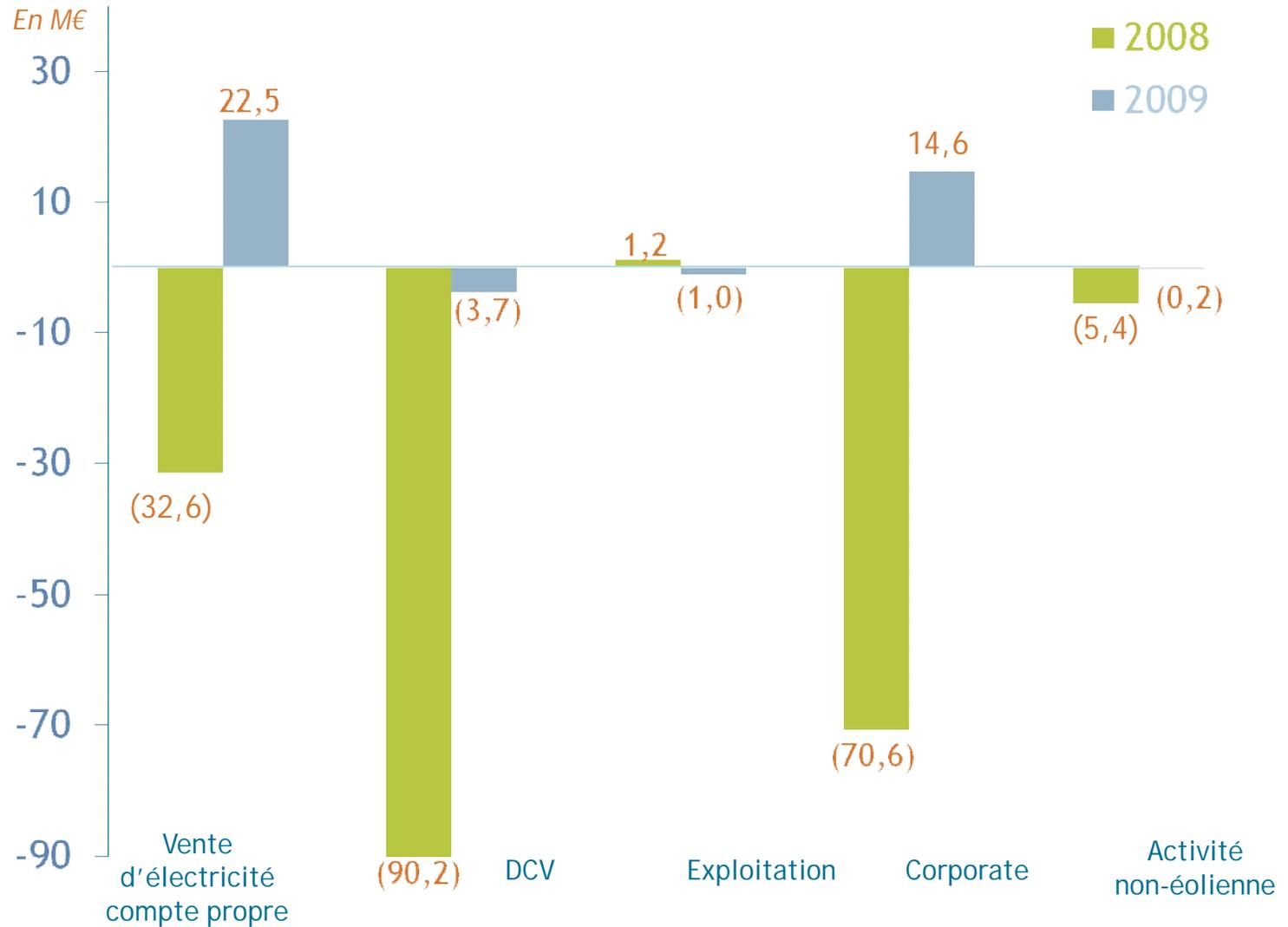


- La reprise des ventes de fermes éoliennes comptabilisées dans l'activité **Développement, construction et vente** explique le fort rebond du chiffre d'affaires consolidé
- L'activité **Vente d'électricité pour compte propre** démontre une bonne résistance en dépit de conditions de vent médiocres au cours de l'année

Résultat opérationnel par activité



THEOLIA



Résultat opérationnel en progression de 229,8 M€ de (197,6) M€ en 2008 à 32,2 M€ en 2009

Résultat opérationnel par activité



↳ Ecart importants entre 2008 et 2009 dus essentiellement :

Activité Vente d'électricité pour compte propre : (31,5) à 22,5 M€

- aux tests de dépréciations réalisés en 2008 (Maroc, Allemagne, actifs non-courants).

Activité DCV : (90,2) à (3,7) M€

- à l'absence de marge en 2008 d'où la non-absorption des coûts de structure
- à la constatation en 2008 de nombreuses pertes de valeur sur les *goodwills* et les actifs non courants.

Corporate : (70,6) à 14,6 M€

- aux reprises de provisions comptabilisées en 2008 sur HESTIUN et l'acompte turbines
- à la diminution des paiements en actions et BSA
- à la dépréciation du *goodwill* dégagé lors du rachat de la part minoritaire des titres TEM
- à la sanction AMF

Résultat financier



<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008
Charges d'intérêts sur emprunts	(29,5)	(33,0)
- OCEANE (emprunt obligataire convertible)	(13,2)*	(13,5)*
- Fermes éoliennes en exploitation	(12,3)	(11,7)
- Parc solaire	(0,6)	(0,6)
- THEOLIA Naturenergien GmbH	(3,4)	(3,8)
- Autres	(0,02)	(3,4)
Swaps de taux d'intérêt en France (valeur de marché)	(0,9)	(9,0)
Autres produits et charges financiers	(0,4)	2,9**
Résultat financier	(30,8)	(39,1)

* dont 4,8 M€ d'intérêts dus aux obligataires

** charges d'intérêt sur parcs éoliens cédés en 2007

Situation de trésorerie



THEOLIA

<i>(en millions d'euros)</i>	31/03/2010 ⁽¹⁾	31/12/2009	31/12/2008
Trésorerie bloquée (SSP)	21	25	46
Trésorerie "réservée" (SSP)	15	16	10
Trésorerie disponible (holdings)	29	53	34
Total trésorerie nette	65	94	91

⁽¹⁾ Chiffres au 31/03/2010 non audités

✂ Trésorerie bloquée

Trésorerie que les SSP (Société Support de Projet) ne peuvent ni remonter à leur actionnaire ni utiliser librement pour leurs opérations courantes. Correspond le plus souvent à des sommes nanties au profit des banques.

✂ Trésorerie « réservée »

Librement utilisée par les SSP pour leurs dépenses opérationnelles mais ne peut pas être remontée aux holdings françaises, allemande et italienne.

✂ Trésorerie disponible

Peut être utilisée à tout moment par le Groupe.

Endettement net



THEOLIA

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
Financement de projets	239	337
Valeur comptable de l'OCEANE	219	204
Ligne revolving de BFR	28	40
Autres passifs financiers	4	8
Dette financière	486	589
Trésorerie totale	(94)	(91)
Endettement financier net	396	498

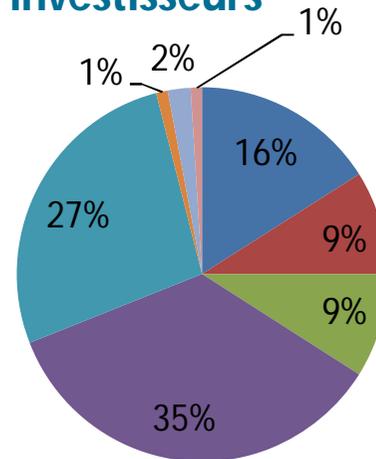
- ✦ Par rapport à 2008, amélioration à fin 2009 avec une dette moins élevée et des liquidités disponibles plus élevées
- ✦ La réalisation du plan de restructuration devrait permettre de réduire la dette et d'augmenter les liquidités disponibles au niveau du Groupe

Structure de l'actionnariat au 08/02/2010



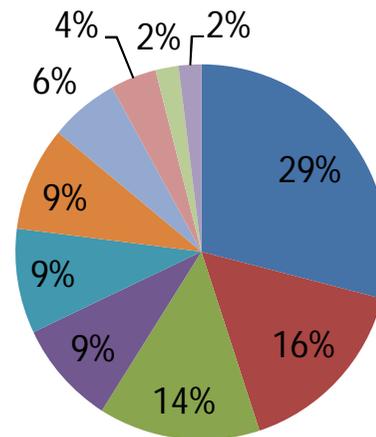
THEOLIA

Par type d'investisseurs



- GAMA Enerji
- Willi Balz
- Investisseurs stratégiques
- Investisseurs institutionnels
- Actionnaires individuels
- Management

Par pays



- France
- Turquie
- Allemagne
- Reste de l'Europe
- Suisse
- Belgique
- Amériques
- Monaco
- Non identifiés
- Autres

Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2010



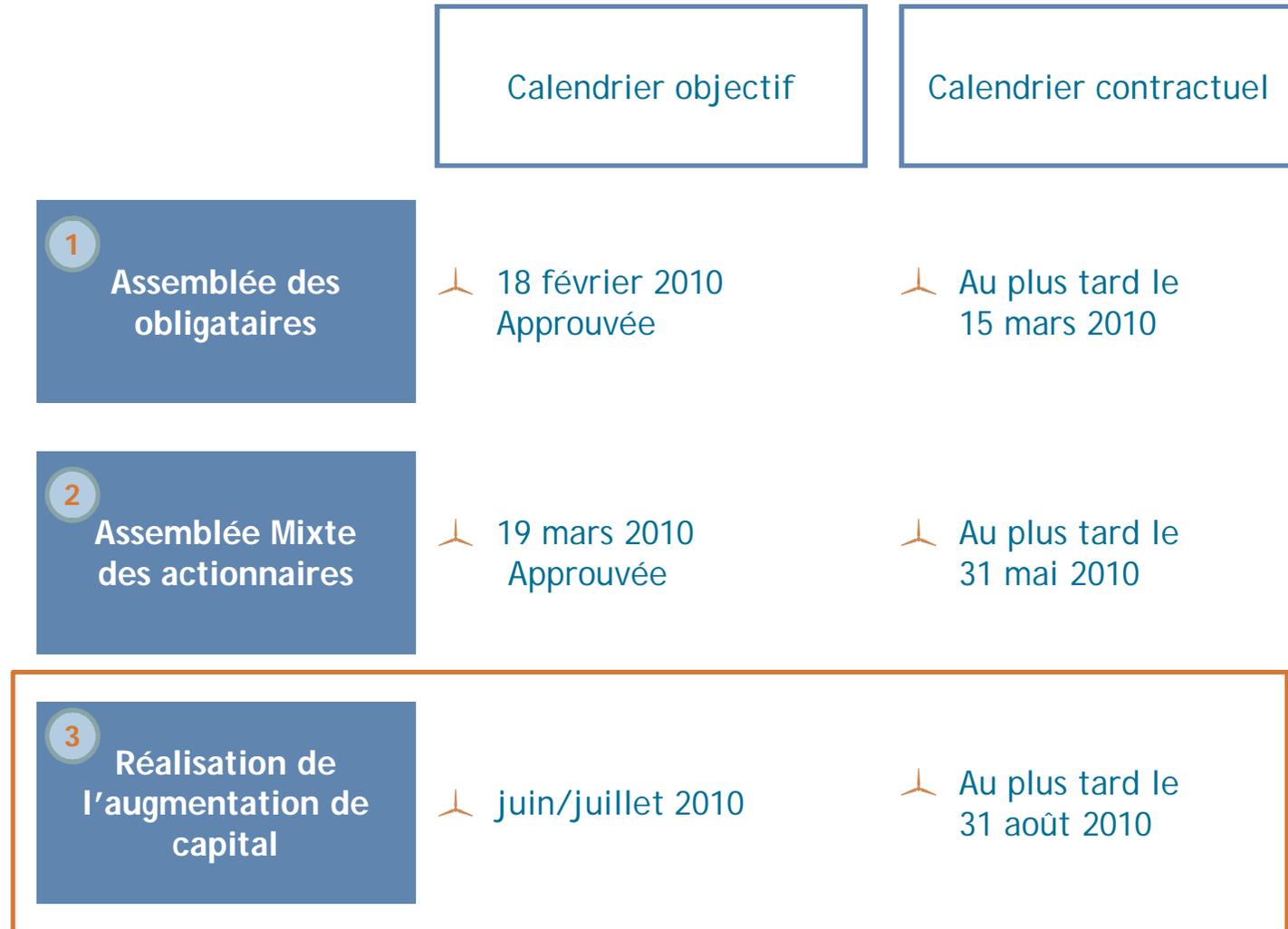
<i>(en milliers d'euros)</i>	Activités éoliennes			Activité non éolienne	Total consolidé
	Vente d'électricité pour compte propre	Développement, construction, vente	Exploitation		
T1 2010	12 989	6 705	11 101	198	30 994
T1 2009	15 667	51 904	10 365	307	78 242
<i>Variation</i>	-17%	-87%	+7%	-35%	-60%

- ✦ Baisse du chiffre d'affaires en raison de l'absence prévue de ventes significatives de parcs éoliens : 4,5 MW au T1 2010 contre 35,5 MW au T1 2009
- ✦ L'activité **Vente d'électricité pour compte propre** démontre une bonne résistance en dépit des cessions de parcs éoliens et des conditions climatiques défavorables en Allemagne en début d'année.

Point sur la restructuration financière



THEOLIA



Chaque étape est une condition suspensive à la réalisation de la restructuration

Déroulé de la réunion



- ┆ Introduction
- ┆ Revue opérationnelle
- ┆ Revue financière
- ┆ Conclusions
- ┆ Questions et réponses
- ┆ Résolutions



THEOLIA

Conclusions

Fady Khallouf

Directeur Général

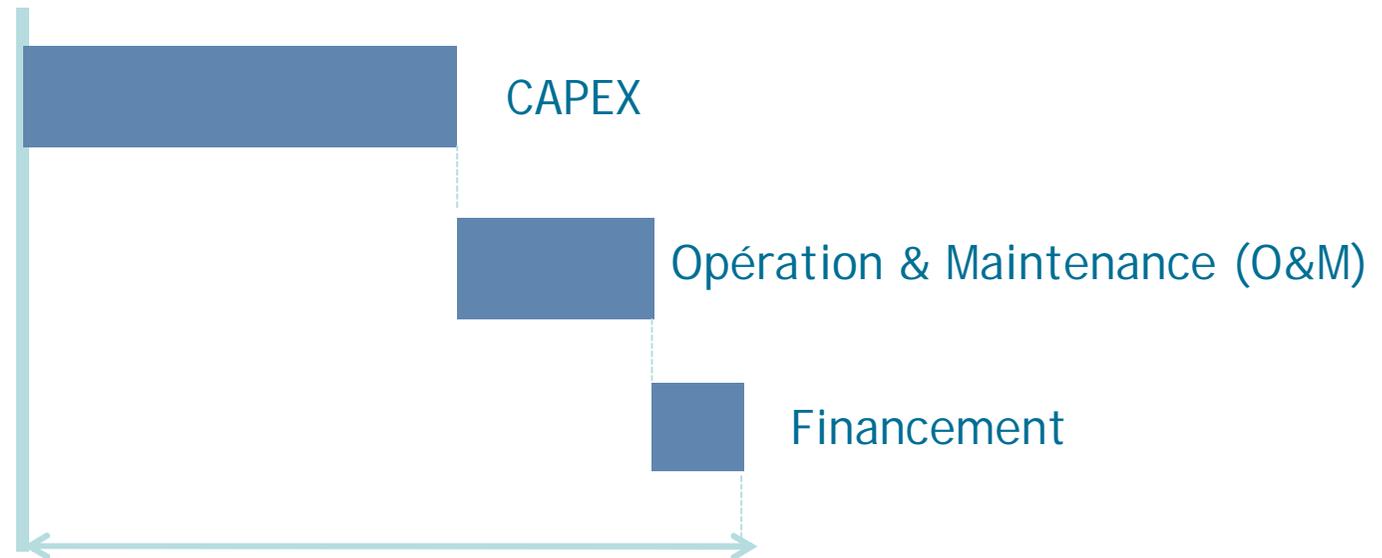
THEOLIA

Les leviers de notre modèle



THEOLIA

Coût Total d'un Investissement Eolien sur sa Durée de Vie



- ✦ Améliorer nos performances dans ces trois domaines pour renforcer notre compétitivité
- ✦ Maintenir un positionnement sur toute la chaîne de valeur

Perspectives et priorités 2010



- ✦ Poursuivre la réduction de nos coûts
- ✦ Adopter un fonctionnement de groupe industriel
- ✦ Mutualiser nos expertises et les rendre disponibles à moindre coût dans chacun de nos pays d'implantation
- ✦ Concentrer notre effort de développement et cibler les opérations à très forte rentabilité
- ✦ Optimiser l'allocation de nos ressources

Déroulé de la réunion



- ✦ Introduction
- ✦ Revue opérationnelle
- ✦ Revue financière
- ✦ Conclusions
- ✦ Questions et réponses
- ✦ Résolutions



Questions - Réponses

THEOLIA

Déroulé de la réunion



- ┆ Introduction
- ┆ Revue financière
- ┆ Revue opérationnelle
- ┆ Conclusions
- ┆ Questions et réponses

┆ Résolutions



Vote des résolutions

(version simplifiée)

Partie ordinaire

Ordre du jour



1. Examen et approbation des comptes sociaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;
2. Examen et approbation des comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;
3. Affectation du résultat de l'exercice ;
4. Approbation des conventions réglementées ;
5. Nomination d'un Commissaire aux comptes suppléant ;
6. Fixation du montant annuel des jetons de présence ;
7. Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'acheter, de conserver et de transférer les actions de la Société.

Partie extraordinaire

Ordre du jour



THEOLIA

8. Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions ;
9. Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions en faveur et/ou des salariés et/ou des mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés de son groupe ;
10. Délégation de pouvoir à l'effet d'augmenter le capital social en faveur des salariés du groupe - article L. 225-129-6 al. 1er du Code de commerce ;
11. Modification des statuts en vue de la suppression du nombre minimal d'actions devant être détenues par les administrateurs ;
12. Modification des statuts de la Société relative à la tenue des assemblées générales ; et
13. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
14. Approbation de l'éventuel octroi par l'Autorité des marchés financiers d'une dérogation à l'offre publique obligatoire dans le cadre de l'augmentation de capital prévue par le plan de restructuration financière

Partie ordinaire

Première résolution



- Examen et approbation des comptes sociaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009

Partie ordinaire

Deuxième résolution



- Examen et approbation des comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009

Partie ordinaire

Troisième résolution



- Affectation du résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 36.668.169 euros sur le montant négatif du «Report à Nouveau» qui s'établit désormais à (129.474.567) euros

Partie ordinaire Quatrième résolution



- Approbation des conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

Partie ordinaire

Cinquième résolution



- Nomination de la société ERNST & YOUNG et Autres en qualité de Commissaire aux comptes suppléant pour la durée du mandat de la société COEXCOM restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Partie ordinaire

Sixième résolution



- Fixation du montant annuel des jetons de présence à la somme de 510.000 euros pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs, et ce jusqu'à nouvelle décision de l'assemblée générale

Partie ordinaire

Septième résolution



- Autorisation à conférer au Conseil d'administration pour une durée de 18 mois, à l'effet d'acheter des actions de la Société, représentant jusqu'à 10% du capital social, les conserver et les transférer

Partie extraordinaire

Huitième résolution



- Autorisation à conférer au Conseil d'administration pour une durée de 18 mois, pour procéder à la réduction du capital de la Société par annulation d'actions dans la limite de 10% du capital social, par période de 24 mois

Partie extraordinaire

Neuvième résolution



- Autorisation à donner au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, pour procéder à l'attribution gratuite d'actions en faveur et/ou des salariés et/ou des mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés de son groupe

Partie extraordinaire Dixième résolution



- Autorisation à donner au Conseil d'administration, pour une durée de 18 mois, pour augmenter le capital social en faveur des salariés du groupe - article L.225-129-6 al. 1^{er} du Code de commerce

Partie extraordinaire

Onzième résolution



- Modification de l'article 12.4 des statuts en vue de la suppression du nombre minimal d'actions devant être détenues par les administrateurs

Partie extraordinaire

Douzième résolution



- Modification de l'article 22 des statuts afin de permettre la tenue des assemblées générales en tout lieu du territoire métropolitain

Partie extraordinaire Treizième résolution



- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

THEOLIA

Partie extraordinaire

Quatorzième résolution



- Approbation de l'éventuel octroi par l'Autorité des marchés financiers d'une dérogation à l'offre publique obligatoire dans le cadre de l'augmentation de capital prévue par le plan de restructuration financière